Les gendarmes mis en cause par leur «infiltré»

PAR KARL LASKE ARTICLE PUBLIÉ LE LUNDI 13 MARS 2017

En évoquant devant les juges un incident survenu lors d'une livraison d'armes, un proche d'Amedy Coulibaly a récemment relancé l'hypothèse d'un loupé de la gendarmerie dans les attentats de janvier 2015. Des notes déclassifiées confirment qu'un indicateur, Claude Hermant, actuellement écroué, avait livré des informations sur le réseau ayant alimenté les terroristes.

« Donc, vous avez acheté des dizaines d'armes, dont celles ayant été utilisées par Amedy Coulibaly à l'Hyper Cacher et celles retrouvées chez lui, avec la bénédiction de la gendarmerie ? » Malgré l'ironie de la question du brigadier-chef de la Sous-direction antiterroriste (SDAT), l'homme en garde à vue, Claude Hermant, indicateur immatriculé à la gendarmerie, approuve : « Oui, bénédiction est un terme un peu trop fort, mais c'est ça. »

Ancien militaire, militant identitaire, un temps pilier du service d'ordre du Front national, Claude Hermant, 54 ans, est interrogé les 15 et 16 décembre 2015 par la SDAT, alors qu'il a été identifié, dès la mi-janvier, comme l'un des acheteurs des armes laissées derrière lui par Amedy Coulibaly. Onze mois plus tard...

Ces armes, Hermant les avait commandées par Internet à une société slovaque, AFG, non sans avoir obtenu, disait-il, un feu vert de la gendarmerie. Il les avait livrées à un client venu chercher « de l'arme lourde, des kalachnikovs, des explosifs ». Une « cible », très

intéressante, « connue du grand banditisme », un certain Samir Ladjali, que les gendarmes lui auraient demandé de ne « pas lâcher ».



Claude Hermant est incarcéré depuis le mois de janvier 2015 © DR

En janvier 2015, peu après l'identification de ces armes – un fusil d'assaut CZ 58 et cinq pistolets à répétition Tokarev TT33 –, Hermant était interrogé par la PJ lilloise, chargée de conduire une enquête sur lui depuis plus d'un an, pour trafic d'armes (*lire cicontre*), puis écroué. Quatre mois plus tard, Ladjali, interpellé à son tour, gardait le silence et le rejoignait en prison.

« Personne n'est assez bête pour commander des armes à son nom avec son adresse pour faire des bêtises, explique Hermant aux policiers antiterroristes. Tout a été vendu à M. Ladjali. Si mon épouse et moi-même avons agi de cette façon, c'est parce qu'on pensait que point de vue gendarmerie, ça suivrait. »

La récente déclassification de plusieurs « rapports de contact » de la gendarmerie, obtenus par Mediapart, vient aujourd'hui confirmer les recherches effectuées par Hermant sur les trafics d'armes neutralisées puis remilitarisées, et plusieurs opérations d'infiltration conduites pour le compte de la Section de recherche (SR) de la gendarmerie de Lille depuis 2013. Ce que certains mails des gendarmes avaient déjà corroboré. Mais les anciens officiers traitants d'Hermant contestent toujours avoir donné leur aval à cette infiltration.

De son côté, un proche d'Amedy Coulibaly, Willy Prévot, a relancé, lors d'une audition réalisée à sa demande le 23 septembre 2016, l'hypothèse d'un loupé de la gendarmerie dans la surveillance d'une filière destinée à alimenter les terroristes. Début août 2014, des amis de Coulibaly ramenant un sac rempli d'armes auraient été contrôlés par des gendarmes alors

qu'ils venaient d'en prendre livraison dans le Nord. Ce qui pourrait confirmer la prise en compte par la gendarmerie des informations d'Hermant.

Selon Prévot, l'un des prévenus, Ali Polat, aurait « mis en contact Coulibaly avec la personne qui lui a fourni les armes ». Gêné dans ses déplacements par un bracelet électronique et une mesure de semi-liberté, Willy Prévot s'est souvenu d'avoir rencontré Ali Polat à Fleury-Mérogis. Celui-ci « cherchait Coulibaly ».

« Je lui ai dit que je n'avais pas vu Coulibaly. Il m'a dit : "Si tu le vois, dis lui que j'ai eu un problème." » Prévot passe le message à Coulibaly et le revoit dans la journée.

« Je demande à Coulibaly s'il a vu le mec de Grigny 2. Il me dit qu'il l'a vu, poursuit Willy Prévot. Je lui ai demandé quel était le problème, et c'est là qu'il m'explique que Polat a eu un problème sur la route, apparemment quand ils ont été récupérer le sac. Au péage, il y avait les gendarmes. [...] Polat, apparemment, était dans la première voiture ; et il y avait le sac dans la deuxième voiture. Polat a appelé le gars qui était dans la deuxième voiture pour le prévenir qu'il y avait les gendarmes, mais Polat était déjà avec les gendarmes. Le gars dans la deuxième voiture a compris, il s'est arrêté avant le péage et il a jeté le sac au bord de la route. Apparemment, Polat aurait abandonné la deuxième voiture, je veux dire qu'ils ne sont pas rentrés en même temps en région parisienne. Mais, le gars de la deuxième voiture a quand même récupéré les armes. Au lieu qu'il y ait une ouvreuse, il était tout seul. »



Un contrôle routier de gendarmerie, en 2015 © Reuters

Prévot aurait demandé à Coulibaly pourquoi il avait « pris des armes » et Coulibaly aurait répondu : « Pour les revendre. » « Environ une semaine après, Coulibaly me dit que les armes, c'est de la merde, explique

Prévot. C'étaient des trucs anciens. Coulibaly m'a dit que c'était Polat qui l'avait mis en contact avec un mec là-haut. Vous me demandez ce que j'entends par "là-haut" : je parle du Nord. »

Willy Prévot situe cet incident vers le 6, le 7 ou le 8 août 2014. On lui avait retiré son bracelet électronique, fin juillet, mais il était en semi-liberté et rentrait dormir en prison, jusqu'au 14 août. « J'avais déjà fait de la route auparavant, par rapport au transport de la drogue, donc je sais faire ça, poursuit-il. Mais là, j'avais le bracelet et ensuite j'étais en semi, donc je ne pouvais rien faire. On m'avait demandé, mais je ne pouvais pas bouger, je ne pouvais rien faire, et Coulibaly m'avait dit qu'à cause de mes conneries, je ne pouvais rien faire, alors que si ç'avait été moi, il n'y aurait pas eu de problèmes. Parce qu'apparemment, Coulibaly a vu le mec de la deuxième voiture, et ce mec lui a expliqué que Polat l'avait laissé en galère, n'avait pas bien fait le travail de l'ouvreuse, parce que normalement, la personne aurait dû avoir le temps de prendre une sortie d'autoroute, plutôt que de jeter le sac sur le bas côté. »

Prévot livre donc un indice qui pourrait confirmer la surveillance du réseau par les gendarmes :« J'ai vu dans la presse que la personne qui a reconnu avoir vendu des armes travaille avec les gendarmes, que c'est un indic de la gendarmerie. Donc, j'en déduis que quand il a fourni les armes, il a prévenu les gendarmes et que les gendarmes se sont mis au péage pour faire un coup de filet, mais que ça a raté. »

« Il nous dit qu'il va chercher et nous sommes intéressés »

En décembre dernier, Ali Polat a rejeté en bloc les accusations de Prévot. 13 commandes ont été passées par Hermant à la société slovaque AFG, la première le 23 juillet 2014. Selon l'un des « rapports de contact » établis par les gendarmes et récemment déclassifiés, le Lillois procède à des recherches sur le circuit des armes importées auprès d'AFG, dès le mois de février 2014.

Claude Hermant informe les douanes depuis 2007, mais c'est en 2013 qu'il a été introduit par un douanier à la Section de recherche (SR) de la gendarmerie

de Villeneuve d'Ascq. Selon trois rapports datés de mars 2013, récemment déclassifiés, il est dès lors immatriculé sous la référence « CL HE ». En mars, il livre des informations sur la livraison dans la région de 60 fusils mitrailleurs SIG provenant de l'armée suisse. Il a pour cela infiltré un réseau et présenté aux pandores l'un des fusils objet de ce trafic, qu'ils prennent en photo et annexent à leur rapport.

Deux officiers traitants, les adjudants-chefs Joël A. et Laurent B. se relaient alors au contact d'Hermant. C'est grâce à ce nouvel indicateur que la SR lance le 20 décembre 2013 une vaste opération de gendarmerie conduisant à la saisie d'une centaine d'armes, dont une cinquantaine de guerre, remilitarisées. Ce trafic organisé depuis la Belgique vers la France, selon le parquet, a été mis sur pied par un militant d'extrême droite, Carl Artois, depuis son domicile du Pas-de-Calais, et désigné sous le nom de code « Armes 62 ».

Fin 2013, selon un rapport de gendarmerie déclassifié, Hermant communique aussi des indications sur l'activité d'un ancien commandant de police, Gérald

K., qui « vendrait des armes de la catégorie A à des individus résidant dans le quartier du faubourg de Béthune », donne son téléphone et précise qu'il aurait encore « de nombreux contacts parmi les membres actifs » de son service. Le domicile de l'ancien flic sera finalement perquisitionné un an et demi plus tard.



La Section de recherche de Villeneuve d'Ascq est basée dans les bureaux de l'état-major de la gendarmerie © DR

Les 27 décembre 2013, puis les 28 et 31 janvier 2014, Hermant a des échanges de mails avec l'adjudant-chef Joël H. au sujet d'un trafic de stups – d'importantes quantités de cocaïne et d'héroïne. Ces indications permettent de neutraliser une « maison nourrice » qui alimente les dealers du secteur d'Haubourdin.

C'est en février 2014 que Hermant évoque pour la première fois devant les gendarmes la piste des armes neutralisées vendues par la société slovaque AFG.

« RAPPORT DE CONTACT

LE 18/2/2014, traitant 1 : A/C A., Unité SR LILLE, Traitant 2 : A/C B., Unité SR LILLE

PSEUDO SOURCE: HE CL

OBJET : Renseignements sur des individus vendant des armes de catégorie A.

Le 18 février 2014 à 10h nous rencontrons notre source à ENGLOS

Elle nous communique des informations relatives au prénommé XXX qui revend des armes de catégorie A. Ce dernier serait affilié au club de tir de HAUBOURDIN (59), que c'est par l'intermédiaire de ce club qu'il se serait fait une partie de sa clientèle (collectionneurs, voyous...)

Lors des transactions, il nous indique qu'elles se font au téléphone en utilisant des termes tels que « Documents » pour désigner les munitions.

Il nous indique également que la société AFG EXPANSION implantée en SLOVAQUIE vend des armes neutralisées venant des pays de l'Est. Ces armes arrivent en France par l'intermédiaire de 3 fournisseurs. Un serait implanté sur Reims, un second dans la région Nord-Pas-de-Calais, et un troisième qui n'est pas encore localisé. Au vu de la législation, ces armes sont "légales", car neutralisées, mais la neutralisation consiste en un système qui est rapidement démontable. La source effectue des recherches sur cette information. »

Lors de son audition, le 2 avril 2015, l'adjudant-chef B. confirme que Hermant leur avait parlé dès le mois de février 2014 de cette société slovaque AFG, qui était « susceptible de vendre des armes par le biais d'Internet ». Parmi les trois fournisseurs, l'un d'eux

était basé à Charleroi, en Belgique, se souvient le gendarme. « *Il nous dit qu'il va chercher et nous sommes intéressés* », confirme le gendarme.



Sur son site, la société AFG propose toujours des armes neutralisées, mais avertit qu'elle ne vend désormais qu'aux professionnels © DR

Le 21 mars 2014, Hermant rencontre le commandant de la SR de Villeneuve d'Ascq, Damien B., avec l'adjudant-chef B. Les deux gendarmes remercient l'informateur pour le dossier « Armes 62 » mené à terme grâce à lui. Hermant va d'ailleurs recevoir une prime de 2 à 3 000 euros dans ce dossier.

Un mois et demi plus tard, le 7 mai 2014, c'est par mail que Claude Hermant fait son rapport à l'adjudant-chef. Il a pris contact avec l'un des clients d'AFG à Charleroi, Patrick Halluent. L'homme est un gros client de la firme slovaque. Selon l'enquête, il a acheté, en 23 commandes, 174 armes démilitarisées entre le 18 juin 2013 et le 28 mai 2014. Parmi ces armes figurera l'un des fusils mitrailleurs CZ 58 retrouvés dans l'Hyper Cacher de la Porte de Vincennes, qu'il avait acheté un an plus tôt à AFG, le 13 janvier 2014. Dans son rapport aux gendarmes, Claude Hermant juge que Halluent ne semble pas vendre d'armes remilitarisées, mais il signale que ce dernier est en contact avec l'une de ses sources.

«Petit récap de ce matin, écrit Hermant, au sujet du Belge, le 7 mai, dans un mail que Mediapart a déjà reproduit. Rien d'illégal, ne vend que de la "neutra" [de l'arme neutralisée – ndlr] et refuse catégoriquement toute transformation et dit ne pas avoir les connaissances pour cela... On prend "neutra" ou rien. Fournisseur AFG Slovénie http://www.afg-defense.eu, il touche au monde des collectionneurs et tireurs pas des voyous. [...] Il donne volontiers un plan venant de natura buy, où, si on montre patte blanche, le vendeur n'est pas hostile à donner de la pièce "op" [arme opérationnelle, Hermant mentionne la vente d'un lot de pièces détachées de mitrailleuses MG 42 MG 43 – ndlr].

[...]

En bossant dessus, je suis retombé sur un fusible à nous. Il serait bien de ne pas transmettre au Belge cette info ou à gérer au mieux des intérêts des infiltrations. Ce fusible mène à de très gros poisson (Serbie ou autres). De plus, il est un max dans la légalité, mais a des connexions partout. Tiens-moi au courant de ce que vous faites avec ces infos, je serais ralenti si le fusible saute. »

« Claude Hermant envoyait des personnes pour recueillir des informations. Il n'y allait pas directement. C'est pour cela qu'il nous parlait de fusibles », a expliqué l'adjudant-chef Laurent B., pressé de décrypter le contenu de ce mail. Si Hermant demande aux gendarmes de « ne pas transmettre au Belge cette info », c'est qu'un service belge travaille déjà sur le collectionneur, en lien avec les Français... Courant mai 2014, une perquisition sera même conduite au domicile d'Halluent, au cours de laquelle des armes et du matériel de remilitarisation seront trouvés.

« Les gendarmes m'ont dit qu'ils prenaient en compte l'information et allaient travailler dessus »

Le « fusible » dont parle Hermant n'est autre qu'un militant d'extrême droite, un hooligan supporteur de Lens, ancien chef du groupuscule 3^e Voie pour le Nord-Pas-de-Calais, Antoine Denevi. Les enquêteurs retrouveront certains rapports qu'il adresse alors au chef de 3^e Voie, Serge Ayoub. Hermant l'emploie durant deux mois dans la friterie qu'il vient d'ouvrir à Lille et le met à contribution. « Je m'étais servi de lui pour finaliser le dossier Halluent, expliquera Hermant. Je voulais vérifier s'il n'y avait pas le moyen d'avoir des armes remilitarisées, mais non, M. Halluent était resté sur sa position. » Hermant serait allé à deux reprises en Belgique, accompagnant Denevi et l'un de ses amis, partis chercher ces armes chez Halluent. « Moi je n'ai gardé aucune arme de ces deux voyages », dit l'indicateur, qui précise que Denevi et son complice étaient repartis avec les armes dans un sac. De leur côté, les deux hommes assurent n'avoir fait qu'accompagner leur patron...

Le 7 mai, dans le même mail, Hermant livre en tout cas aux gendarmes les premiers éléments destinés à identifier une « cible intéressante » qui était « à la recherche d'armes », un certain Samir Ladjali. Ce dernier est introduit auprès d'Hermant par Christophe Dubroeuq, qui, lui, informe la PJ (lire notre article « Informée, la police n'a rien fait »).

« Samir Ladjali m'a fait état de ses demandes, a expliqué Hermant sur procès verbal le 20 mars 2015. Il voulait de l'arme lourde, des kalashs, des explosifs. C'était ce que je pouvais avoir. Je lui ai dit d'attendre une semaine et j'en ai rendu compte à [l'adjudant-chef] B. Il y a eu un mail et un rendez-vous physique au Decathlon-Campus. Je lui explique la cible qui est venue me voir. Lui dit également que c'était une attaque de centre-fort [centre sécurisé des sociétés de transports de fonds – ndlr] qui était prévue, car ce Samir me l'avait dit. M. B me donne le feu vert et me demande de bosser et d'obtenir les plaques d'immatriculation. » Le 7 mai 2014, Hermant en communique deux :

« Pour notre centre-fort, voilà les 2 immat : BW-578-YC, BX-997-VW, écrit-il. Si pas concluant, j'organise une autre surveillance, plus serrée, pour récupérer plaque et modèle de voiture exact. J'ai RDV ce WE. Si on fait match, montre-moi la fiche "pol" antropo de l'individu. Je te confirme la tronche. Te ferai un rapport détaillé ap le prochain RDV. Confirme réception et intention pour Patrick. Merci. »

La réponse du gendarme est très rapide : « Merci Claude, les immat ne correspondent pas à des Maghrébins. Laurent. »« J'ai rencontré ce Samir à l'occasion d'opérations d'infiltration pour le compte de la gendarmerie, a détaillé Hermant le 22 janvier 2015. Il a établi des commandes, j'ai fait une première transaction pour établir les premiers renseignements. La première chose que j'ai faite, c'est prendre la plaque d'immatriculation de son véhicule, une Clio. J'ai transmis l'information à la gendarmerie, qui m'a indiqué lors d'une rencontre suivante que ce véhicule était la propriété d'une femme travaillant au conseil régional [en réalité, la compagne de Ladjali

travaillait à la communauté urbaine de Lille – ndlr]. Les gendarmes m'ont dit qu'ils prenaient en compte l'information et qu'ils allaient travailler dessus. »

Mais l'arrivée de Ladjali provoque un incident entre Hermant et son « fusible », Antoine Denevi. « Ladjali m'a dit que Denevi lui avait présenté un stock de munitions qui étaient dans la cave de la friterie, a expliqué Hermant aux enquêteurs de la SDAT. Je suis descendu dans la cave. J'ai vu qu'il y avait des munitions de 7,62 x 3,39, des 9 mm, des munitions Tokarev. Je ne sais pas d'où ça venait. Il faudrait demander à Denevi. Il a interféré une infiltration, car j'étais sur Ladjali et je lui ai donc dit de partir. »



Antoine Denevi, dit "le fusible", en avril 2016, après son arrestation par la police espagnole à Malaga © DR

Claude Hermant communique aux gendarmes des éléments qui prouvent que son « fusible », Antoine Deveni, a bel et bien commandé des armes chez AFG. De l'un des ordinateurs de la « Maison flamande », une association qu'il anime, il exhume les contenus effacés par Antoine Denevi, une carte d'identité falsifiée au nom de Nicolas Sarkozette (sic) et un bon de commande chez AFG.

« Deux documents à travailler, signale-t-il. Copie de CNI au nom SARKOZETTE Nicolas. Livraison par AFG à une adresse à Wingles, des armes qui suivent un circuit de remilitarisation et finissent dans les quartiers. En PJ, la CI utilisée et un bon d'ordre d'AFG pour une livraison dans le mois d'avril. Je te vois rire, mais ce n'est pas une blague, amitiés. »

Si l'on ignore à quoi a servi la fausse carte d'identité, le bon de commande d'AFG établit qu'Antoine Denevi s'est fait livrer une arme au nom d'une amie, Vanessa M., chez elle, à Wingles, dès le mois d'avril 2014. L'enquête montrera qu'il a fait appel à un autre prêtenom, un hooligan de Lens, Nicolas B., pour se procurer MEDIAPART.fr

une dizaine d'armes supplémentaires. Parallèlement, le collectionneur belge se déplace à Lille, passe voir Hermant. Selon ce dernier, il cherche à entrer en contact avec Denevi, auquel il réclame 11 400 euros pour des armes déjà remises, et lui laisse aussi une note récapitulative. Le « fusible » semble avoir pris la place de son patron.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

www.mediapart.fr

Il est mis dehors par Hermant, qui lui confisque une partie de ses armes et ses munitions. Dans les semaines qui suivent, Hermant est victime d'un cambriolage sur son terrain de paintball. Le contenu d'un container est emporté. Ayant utilisé l'une de ses adresses mail pour tenter de revendre une partie du matériel volé dans ce container, Denevi est soupçonné du cambriolage. Or, à l'intérieur de ce container se trouvaient une demidouzaine de gilets pare-éclats. Très précisément le modèle porté par Amedy Coulibaly lors de l'attaque de l'Hyper Cacher de Vincennes.



Amedy Coulibaly, dans son appartement de Gentilly, avec un gilet pare-éclats identique à ceux commandés par Claude Hermant

Les contacts de Ladjali avec Antoine Denevi rendent plausible l'hypothèse que ce dernier soit l'homme qui a livré à Ladjali des armes achetées chez Halluent – notamment le fusil mitrailleur retrouvé dans l'Hyper Cacher et commandé par le Belge en janvier 2014. Et ce, avant qu'Hermant ne lui livre lui même une quarantaine d'armes, achetées par Internet à partir du mois de juillet.

Une expertise de la SDAT sur l'ordinateur utilisé par Denevi a révélé par ailleurs que le « fusible » de Claude Hermant s'était aussi rendu en voiture à Belgrade en mars et en mai 2014. Et ce après avoir fait des recherches sur Internet sur un modèle de fusil mitrailleur serbe « M70 Zavasta » durant la même période. « Rappelons qu'un fusil d'assaut de marque Zavasta de modèle M70 fabriqué en Serbie a été retrouvé à Dammartin-en-Goële, lors de l'assaut

contre les frère Kouachi », relève un agent de la SDAT à l'examen des données communiquées par les juges lillois. L'ancien hooligan de Lens pourrait donc être le trait d'union entre les armes de Coulibaly et celles des Kouachi.

« Je mettais la pierre côté rouge pour signaler que les armes étaient arrivées »

Conséquence de leur brouille, après que Hermant a dénoncé Denevi à la gendarmerie, celui-ci le dénonce avec un luxe de détails à la police judiciaire en juin 2014. Mais ni la police (*lire notre article ici*) ni la gendarmerie n'interviennent pour déjouer les livraisons de l'un comme de l'autre.

Au mois de juillet 2014, Claude Hermant prend à son tour des commandes chez AFG et se met à livrer régulièrement des armes à Samir Ladjali. « Il y avait deux techniques, expose-t-il au juge en mars 2015. Soit j'avais recours à un réseau existant, soit j'injectais, et c'est cette solution qui a été prise, vu la qualité de la cible. C'est M. B [l'adjudant-chef] qui m'a dit de faire comme ça. La solution d'injecter ne posait pas trop de problème, car il s'agissait d'armes neutralisées façon slovène, et Samir Ladjali, ça ne le dérangeait pas d'avoir des armes neutralisées, car il avait la posibilité de les faire remettre en état par quelqu'un. M. Ladjali était devenu une priorité de la SR et de moi. Je devais maintenir le contact et les ventes pour qu'ils puissent remonter quelque chose de concret. »

Selon Hermant, les livraisons d'armes étaient opérées sur le parking Decathlon-Campus de Villeneuve d'Ascq, situé à 500 mètres à peine... du siège de l'état-major de la région de gendarmerie du Nord-Pas-de-Calais, boulevard de Mons. Là où se trouvent les bureaux de la Section de recherche. « Nous avions mis un système au point, a expliqué Hermant à la SDAT. Il y avait une pierre peinte en rouge au pied d'un arbre sur le parking. Je mettais la pierre côté rouge pour signaler que les armes étaient arrivées. Les livraisons étaient toujours en fin de semaine, donc il passait en fin de semaine pour vérifier. Lorsque la pierre était rouge, je venais le lendemain au même endroit, allées 9 et 10 du parking, avec les armes. Samir Ladjali était présent et je lui livrais les armes de coffre à coffre.

Il me payait toujours en espèces. [...] Normalement, chaque livraison était surveillée par les gendarmes. Je l'espère. »

Tout en confirmant certains des feux verts donnés à son indicateur, l'adjudant-chef a contesté l'idée d'une infiltration. « Si on nous avait parlé de vente d'armes dans ces proportions, on aurait sauté dessus, déclare le gendarme. C'était du pain béni. Nous n'avons jamais autorisé l'achat d'armes même neutralisées pour qu'il les revende dans le but d'infiltrer un trafic. »

« On a clairement défini les choses pour Samir, a insisté Hermant. Les ordres ont été clairs et nets. On m'a dit : "Tu l'accroches et tu ne le lâches plus." C'était quelque temps après le mail sur les plaques d'immatriculation, donc en mai 2014. » L'indicateur précise qu'il y a eu « 17 rendez-vous filmés ».

En septembre, Hermant envoie deux mails aux gendarmes qui semblent signaler qu'il a mené assez loin son infiltration :

• « Ayant bien fouillé et ayant mis mon nez où un chien n'aurait pas mis sa queue, à un moment donné, comme nous sommes limités dans nos moyens, il faut bien se mettre en retrait afin de ne pas se mettre en danger ou dépasser les limites imposées par la loi, écrit-il. Surtout quand nos camarades "bandits" espèrent une finalisation d'achat. Donc je suis au vert actuellement, avec une bonne piste nationale et internationale sur du matériel lourd. J'en discuterai plus avec Laurent ou toi. »

Pressé de commenter ce mail, le gendarme B. confirme que son indicateur « parle d'AFG ». Une relance d'Hermant par mail en octobre montre qu'il ignore si

les pandores ont exploité ses informations : « J'espère que vous avez eu le temps de travailler sur les infos données (le commandant de police (Gérald), Sarkozette)..., écrit-il le 27 octobre. C'est une petite usine de remise en état qui est en place. [...] Cela va du Scorpion à la kalach et autres 9 mm para... »



Amedy Coulibaly avec l'une des armes slovaques remilitarisées par le réseau lillois, dans sa vidéo posthume © DR

Un dernier mail de réponse de l'adjudant-chef, fin novembre, est un ultime feu vert :

 « Salut Claude. Nous avons vu avec notre hiérarchie. Nous sommes partants pour les deux dossiers présentés (armes Charleroi, motards Lille): tu peux envoyer les rapports et continuer dans ce sens. »

Claude Hermant continue donc ses livraisons d'armes, jusqu'au 29 décembre 2014. Sur la scène de crime de l'Hyper Cacher, les policiers identifient un pistolet semi-automatique Tokarev et un fusil mitrailleur CZ 58 achetés sur Internet par la compagne d'Hermant, respectivement le 23 juillet et le 19 septembre 2014, à la société slovaque AFG. Dans l'appartement d'Amedy Coulibaly, ils retrouvent quatre Tokarev achetés selon la même procédure, les 23 juillet, 16 octobre et 25 novembre 2014. Pas tout à fait avec la bénédiction des gendarmes, mais presque.

Directeur de la publication : Edwy Plenel **Directeur éditorial** : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social: 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel: contact@mediapart.fr **Téléphone**: + 33 (0) 1 44 68 99 08 **Télécopie**: + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012